



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 9 janvier 2017

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre du Logement au sujet du Fonds du Logement.

Le Fonds du Logement a publié récemment son rapport et bilan de l'année 2015. C'est à ce sujet que j'aimerais avoir des renseignements supplémentaires de la part de Monsieur le Ministre du Logement :

- Monsieur le Ministre peut-il me renseigner sur le nombre d'autorisations de bâtir établies en faveur du Fonds du Logement depuis début 2015 jusqu'à ce jour ? Quelles sont les communes concernées et de combien d'unités de logement s'agit-il ? Combien d'unités de logement quant à ces autorisations sont actuellement en construction ?
- Monsieur le Ministre peut-il me renseigner sur le nombre de procédures concernant des projets d'aménagement particulier « nouveau quartier » que le Fonds du Logement a entamé depuis ladite date et combien parmi elles ont effectivement été finalisées depuis ? Quelles sont les communes concernées ?
- Monsieur le Ministre peut-il encore me préciser combien d'actes d'achat ou d'échange de terrains ont été réalisés endéans les deux dernières années ? Quelle est la superficie exacte par terrain acquis ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Marc Lies
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement

Luxembourg, le - 8 FEV. 2017

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

08 FEV. 2017

Monsieur Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation

43, bd. F.-D. Roosevelt
L-2450 Luxembourg

n/réf.: QP / 2017 / 2658 / 137

Objet: Question parlementaire n°2658 du 9 janvier 2017 de Monsieur le Député Marc LIES

Monsieur le Ministre,

En réponse au courrier électronique du 10 janvier 2017 en relation avec l'objet sous rubrique, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe à la présente ma réponse à ladite question parlementaire.

Je vous saurais gré de bien vouloir la transmettre au Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre du Logement

Marc HANSEN

Réponse du Ministre du Logement à la question parlementaire n°2658 du 9 janvier 2017, posée par l'Honorable Député Marc LIES concernant le Fonds du logement.

L'Honorable Député demande des renseignements quant au nombre d'autorisations de bâtir établies en faveur du Fonds du Logement depuis 2015 jusqu'à ce jour: il s'avère qu'un total de 14 autorisations a été délivré pendant la période en question, permettant la réalisation de 311 logements. Les communes concernées sont Bettembourg, Colmar-Berg, Diekirch, Differdange, Echternach, Esch/Alzette, Kopstal, Luxembourg, Mondorf-les-Bains et Niederanven. En guise de comparaison peut être cité le cumul de la période de 2011 et 2012, lors de laquelle des autorisations pour 126 logements ont été attribuées, signifiant qu'entre les deux périodes le nombre de permis a pu être augmenté de 150 %.

Les PAP entamés depuis 2015 jusqu'à ce jour sont au nombre de 10 pour un total de 1083 logements, situés dans les communes de Dudelange, Bascharage, Kopstal, Mamer, Remich, Schieren et Useldange. Les différents projets ont des envergures très variées et vont de 12 à plusieurs centaines d'unités par plan d'aménagement. Comparé aux années précédentes, l'on peut surtout noter que la répartition géographique a pu être diversifiée: en 2013 et 2014, les 7 PAP délivrés se concentraient presque en exclusivité à la Ville d'Esch/Alzette, à savoir 295 logements des 307 logements au total.

En dernier lieu, l'Honorable Député m'interroge sur le nombre de terrains et immeubles acquis, respectivement échangés, au cours des années 2015 et 2016. Pendant la période en question le Fonds du Logement a pu acquérir par 23 actes 42,512 Ha. Ceci correspond à une augmentation importante par rapport aux deux années précédentes, sachant qu'en 2013 et 2014 les acquisitions et échanges totalisaient 9,389 Ha. Les deux années pour lesquelles l'Honorable Député s'intéresse se caractérisent donc par une progression de plus de 350% rapport aux années 2013 et 2014.